

LES PONTETS

Séance n°3 CONSEIL MUNICIPAL du 30 mai 2022

Sur convocation du Conseil Municipal en date du 23 mai 2022

Conseillers en exercice : 11

Ordre du Jour :

1. Approbation du dernier compte rendu
2. Fiscalisation du SIVOM 2022
3. Modalités de publicité des actes
4. Question sur règlement de lotissement
5. Informations et questions diverses :

L'an deux mille vingt-deux à 20 heures 30, les Conseillers Municipaux se sont réunis dans la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire.

Secrétaire de séance : Mme LENGART

Etaient présents : Mmes GRESSET, LENGART, LÉPINE, Mrs GINDRE, SALLÉE, SERRETTE, LONCHAMPT, TRUSSARDI

Absents excusés : Mme MIKOLON, M CHAGROT, M SCALABRINO

Début de séance à 20h30

1. Approbation du dernier compte-rendu

Aucune remarque n'ayant été formulée, le compte rendu du 11 avril 2022 approuvé à l'unanimité.

2. Fiscalisation du SIVOM

M le Maire rappelle que le SIVOM a la possibilité de fiscaliser tout ou partie des participations demandées aux communes membres. L'objectif étant de pouvoir gérer les biens propriétés ou mis à disposition par les communes sans contraintes administratives.

Par délibération du 13 avril 2022, le Conseil Syndical du SIVOM a décidé de fiscaliser 50 500 € répartis entre les communes, pour la commune des Pontets, le montant est de 2 270 € potentiellement fiscalisable. Par ailleurs, le SIVOM appelle une participation de 10 956 € à la commune.

Après explication, le Conseil approuve à l'unanimité la fiscalisation du SIVOM.

3. Modalités de publication des actes

M Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'à compter du 1er juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur le site Internet de la collectivité.

Mais considérant la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de la commune de Les Pontets afin d'une part, de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés et d'autre part, de se donner le temps d'une réflexion globale sur l'accès dématérialisé à ces actes.

M Le Maire propose au Conseil Municipal de conserver la publicité des actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel par affichage en mairie de Les Pontets.

Ayant entendu l'exposé de M le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter la proposition de M le Maire.

4. Modification du règlement de lotissement Champ du Four

M le Maire explique qu'au sein du lotissement Champ du Four, des disparités importantes de droit d'aménagement sont constatées. Des maisons faisant parties du lotissement sont soumises au règlement d'il y a 30 ans modifié en 2017 et les autres étant en dehors du lotissement sont soumises au règlement national d'urbanisme. La modification de 2017 ayant été incomplète, l'article 7 appelle de nouveau à modification afin de pouvoir construire les annexes indépendamment de la construction principale. Afin de corriger cette anomalie, deux solutions s'offrent à la commune, soit modifier l'article 7, soit supprimer le règlement actuel.

Dans le but d'harmoniser les règles d'urbanisme applicables, M le Maire propose de supprimer le règlement de lotissement trentenaire du Champ du Four.

Cette réflexion pourrait être menée pour chaque lotissement à date anniversaire de leur trentenaire.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'accepter cette proposition et donne tout pouvoir à M le Maire pour signer les documents s'y rapportant.